

L' Abeille.

10ème Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

10ème Année.

VOL. X.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 6 MARS 1862.

N 10.

ÉPITAPHES DE QUELQUES HOMMES CELEBRES.

ESCHYLE.

Ce monument couvre Eschyle, fils d'Euphorion. Né Athénien, il mourut dans les plaines fécondes de Géla. Le bois tant renommé de Marathon et le Mède à la longue chevelure diront s'il fut brave, ils l'ont bien vu.

Par lui-même.

ALEXANDRE.

Sufficit haec tumulus, cui non succerant orbis.

VIRGILE.

Mantua me genuit : Calabri raptaere : tenet nunc Parthenope : cecini pascua, rura, duces.

Par lui-même.

REGNIER.

J'ai vécu sans nul pensément,
Me laissant aller doucement,
A la bonne loi naturelle :
Et je m'étonne fort pourquoi
La mort daigna penser à moi
Qui ne m'occupai jamais d'elle.

Par lui-même.

NEWTON.

Isaacum Newton
Quem immortalem
Testantur Tempus, Natura, Cælum,
Mortalem hoc marmor
Fateatur.

DE MERCY.

On grava sur la tombe de ce général célèbre les simples mots suivants :

Sta, viator, heroem calcas.

TURENNE.

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos rois,
Il obtint cet honneur par ses fameux exploits
Louis voulut ainsi couronner sa vaillance,
Afin d'apprendre aux siècles à venir
Qu'il ne met point de différence
Entre porter le sceptre et le bien soutenir.

Chevreau.

LA FONTAINE.

Jean s'en alla comme il étoit venu,
Mangeant son fonds avec son revenu,
Croyant le bien chose peu nécessaire ;
Quant à son temps, bien sut le dispenser,
Deux parts en fit, dont il souloit passer,
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire.

Par lui-même.

PIRON.

Ci-gît Piron qui ne fut rien
Pas même Académicien.

Par lui-même.

FRANKLIN.

Ci-gît, comme un vieux livre à reliure usée, et dépouillé de titres et d'ornements, le corps de Franklin. Il devint l'aliment des vers, mais le livre ne périra pas : il paraîtra encore une fois dans une nouvelle et très-belle édition, revue et corrigée par l'auteur.

Par lui-même.

J. B. ROUSSEAU.

Ci-gît l'illustre et malheureux Rousseau :
Le Brabant fut sa tombe, et Paris son berceau.

Voici l'abrégé de sa vie,
Qui fut trop longue de moitié :
Il fut trente ans digne d'envie
Et trente ans digne de pitié.

Piron.

LE P. LACORDAIRE.

Les mots suivants rappellent ce que l'école de Sorbèze a été pour le P. Lacordaire : il les dicta sur son lit de mort :

Viventis sepulchrum,
Morienti hospitium,
Utrique solatium.

LES VÉRITABLES LIMITES DES ÉTATS PONTIFICAUX.

(Suite et fin.)

La condition essentielle de l'acte de Quiersy était l'anéantissement de la puissance lombarde ; or on sait qu'après une première déroute d'Astolphe, le Pape, les Evêques et les généraux francs intercédèrent pour le vaincu et que Pepin lui laissa la couronne et la vie. Dès lors le traité de Pavie se substitua à la convention de Quiersy, car l'intercession du Pape même empêchait le roi franc de maintenir sa promesse.

Etienne II entra en possession immédiate de l'Exarchat et de la Pentapole et dès lors il ne demanda plus à Pepin que de veiller à ce que les Lombards exécutent le traité de Pavie. Il n'est plus question de Quiersy. Vingt ans après, Didier se révolta ; Charlemagne franchit les Alpes et porte le coup de grâce à la monarchie lombarde. Alors le Pape Adrien lui rappelle que la condition fondamentale de l'acte de Quiersy se trouve réalisé et le prie de renouveler cet acte un moment écarté. Charlemagne le fait reproduire littéralement et le confirme sur le tombeau de St. Pierre : il n'est plus question de Pavie.

Ainsi les deux donations de Quiersy et de Rome sont identiques. Ce pouvoir temporel des Papes se trouve confirmé. Par les diplômes de Louis le Pieux, des deux Othon, et d'Henri II. Son étendue embrasse l'Exarchat (la Romagne), la Pentapole (Délégations d'Ulbino et Pesaro (Délégation d'Ancone), le duché de Rome que les Papes possédaient déjà par le fait de l'abandon des Empereurs d'Orient et par le vœu spontané des populations, le royaume de Naples, la Vénétie continentale, l'Istrie, le Duché de Spolète la Toscane lombarde, Lucques, Reggio, Parme, Modène et Plaisance et les trois îles de Corse de Sardaigne et de Sicile.

Voilà les vraies limites, les limites historiques des Etats pontificaux. Les Piémontais n'ont laissé au Pape que 692,112 sujets : Charlemagne lui en avait donné près de 15 millions.

Plusieurs des provinces mentionnées ci-dessus ont été ravies au Saint-Siège par les protocoles de la diplomatie, les autres, inféodées par les Papes sous réserve de dévolution, d'autres usurpées par la force des armes. Or dans aucun des cas, le fait ne prescrit contre le droit. Toujours les Pontifes Romains ont protesté contre les envahisseurs, et les diplomates et leurs droits sont aussi incontestables aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de la donation de Pepin.

La Sicile, la Sardaigne et la Corse sont désignées dans les donations de 753, de 774 et dans les diplômes des Empereurs Germaniques. Les droits du Pape sur ces îles étaient depuis longtemps méconnus. quand S. Grégoire VII en obtint la reconnaissance : plus tard, elles furent toutes trois inféodées par le Saint-Siège. Par le traité d'Utrecht (1813), la Sicile fut adjugée au duc de Savoie ; la Sardaigne le fut à la maison de Savoie par le traité de Londres (1718) ; le Pape a aussi protesté à propos de la Corse, mais Louis XV a fermé l'oreille à ces réclamations. Rome a élevé la voix contre ces trois empiètements et contre la consécration que leur a donnée le congrès de Vienne en 1815.

La même chose est arrivée pour le royaume de Naples. Le congrès de Vienne

en reconnaissant les lois de Naples, a donné lieu à la prétention de ces princes de se soustraire à la suzeraineté du Saint-Siège. Ici l'Eglise a encore protesté. On sait que la spoliation de Modène et Reggio a été l'œuvre de Charles-Quint, secondé en cela, par le duc Alphonse d'Esteo.

L'exarchat enlevé aux Lombards et cédé aux Papes renfermait Parme et Plaisance. Toujours les rois de France ont reconnu ces états comme appartenant au Saint-Siège, et les Pontifes avaient toujours exercé leur juridiction. Ce n'est qu'au 18^e siècle qu'a commencé l'œuvre de spoliation, par le traité de Londres de 1778. Clément XI et Innocent XIII protestèrent, et à la mort d'Antoine Farnèse, dernier duc de Parme, Clément XII prit possession du Duché. Cependant, en 1748, Parme et Plaisance furent adjugés à l'infant Philippe d'Espagne par le traité d'Aix-la-Chapelle et les puissances signataires promirent de lui en assurer la possession, même par la voie des armes.

Enfin pour mettre le comble à cette scène de spoliations, un petit royaume, parvenu d'hier, vient d'envahir des domaines qui ont toujours été reconnus comme appartenant aux Pontifes Romains et qui ont même été garantis par le congrès de Vienne. C'est ainsi que la diplomatie moderne à force de traités et de rapines, est parvenue à détacher du domaine de l'Eglise ses plus magnifiques provinces.

L'ABEILLE.

“ Forsan et hæc olim meminisse juvabit. ”

QUÉBEC, 6 Mars 1862.

Le mardi gras vient de clore les réjouissances du Carnaval, qui a été fort long cette année. Nous ne croyons pouvoir mieux intéresser, en ce moment nos lecteurs qu'en leur offrant certains détails sur cette partie de l'année. Quelle est d'abord la véritable signification du mot Carnaval ? L'opinion des étymologistes est partagée à ce sujet. Nous laisserons toutefois de côté certaines interprétations plus ou moins vraisemblables, pour ne nous attacher qu'à celle qui nous a paru la plus raisonnable.

Le nom de Carnaval, dit un auteur dont le nom m'échappe, vient du substantif latin *caro* chair et de *vale* adieu. Cependant nous ne donnons pas cette étymologie comme article de foi. Quoiqu'il en soit, le Carnaval est connu et chômé chez un grand nombre de nations civilisées de l'Europe et de l'Amérique. Il serait fort difficile de préciser l'époque où il prit naissance; nous savons seulement qu'il existait au moyen âge certaines fêtes popula-

res qui avaient quelque chose de commun avec le Carnaval de nos jours, et qui se célébraient à la même époque; elles s'appelaient *fêtes des Fous* ou bien la *fête de l'Ane*, et consistaient à conduire processionnellement un Ane richement enharnaché et orné de guirlandes de fleurs. Cette procession était accompagnée de danses burlesques et de chants. Puis commençait une série de fêtes et de réjouissances qui ne finissaient qu'au Mercredi des Cendres.

Peu-à-peu les orgies et les folles extravagances qui signalaient ces fêtes disparurent et le carnaval devint ce qu'il est de nos jours. Maintenant il est peu de pays où l'on ne mette, au premier rang des fêtes populaires, les réjouissances du carnaval. Chez les Français, les travestissements de tout genre, les bals, les spectacles, les mascarades, les promenades du Dimanche et du Mardi gras sont les principaux amusements du Carnaval.

Mais rien n'égale, sous ce rapport, la magnificence des Carnavals d'Italie. Je passerai cependant sous silence, ceux de Florence, de Venise, afin de parler un peu plus au long de celui de Rome. De tout temps, les Italiens ont été passionnés pour les fêtes et les réjouissances. C'est ce qui a fait dire à un savant écrivain que : “ dignes héritiers des fils de Romulus, les Romains d'aujourd'hui sont encore sous de spectacles, et que le Carnaval en particulier semble leur tourner la tête.”

En effet ils attachent une importance vraiment comique à ces fêtes burlesques, et leur enthousiasme à ce sujet est passé en proverbe. Quand ils parlent des grandes époques de l'année, ils disent : *Il Santo Natale, la Pasqua e il santissimo carnevale*. A l'approche du carnaval, il est tout à fait curieux de voir l'empressement avec lequel tous, riches et pauvres, courent acheter les billets d'admission au *Corso*. La ville entière est en émoi. Dès que la grosse cloche du Capitole, qui ne sonne que pour cette circonstance et pour la mort du Pape, a annoncé l'ouverture du carnaval, le Sénateur de Rome, dans une voiture étincelante de glaces et de dorures, parcourt le *Corso* d'un bout à l'autre ; puis un coup de canon donne le signal de la fête. Soudain le *Corso* se remplit de brillants équipages, qui circulent en tout sens, et les croisées et les balcons sont encombrés de spectateurs. Les *confetti* et les fleurs pleuvent sur les promeneurs. Personne ne peut se garantir contre ces petits projectiles lancés de tous côtés, et pour se protéger, l'on est obligé de se couvrir le visage d'un masque en fil de fer.

La promenade finie, un certain nombre d'acteurs représentent des scènes comiques et bizarres, puis vient la course des (*barbers*) chevaux sauva-

ges. Ces chevaux ornés de rubans et de fleurs, sont couverts de feuilles de papier dont le frissonnement les épouvante. A un signal donné on les lâche sans guide, et en un clin d'œil ils ont traversé Rome sans dévier un seul instant de leur route.

Chacun rentre alors chez soi après s'être dépouillé de son masque, et les divertissements sont finis pour ce jour-là.

Le dernier jour a lieu le jeu des *moccolotti*, espèces de petites bougies que chacun tient à la main. Le *Corso* est alors tout illuminé. Chacun s'efforce d'éteindre le *mocollo* de son voisin, ce qui donne lieu à des scènes tout à fait comiques. Bouquets, fleurs, chapeaux, mouchoirs de poches, tout est mis à contribution pour l'extinction des *moccolotti*.

Souvent, ces milliers de flambeaux s'éteignent à la fois. Le *Corso* qui, il n'y a qu'un moment, paraissait tout en feu, rentre tout à coup dans une obscurité profonde ; puis soudain, comme par enchantement, tous les *moccolotti* se rallument, et l'inondent d'une nouvelle lumière. De toutes parts s'élèvent de bruyants éclats de rire, et sans cesse vole de bouche en bouche ce mot railleur adressé à celui dont le flambeau est éteint : *senza moccolo ! senza moccolo !*

Vue de près, cette scène est comique et plaisante; vue de loin, elle enchante et ravit par son coup d'œil magnifique. Le canon qui pendant le Carnaval a donné le signal de toutes les réjouissances, est encore appelé à terminer la fête. Il gronde et tout à coup les *moccolotti* s'éteignent pour ne plus se rallumer. Tous les spectateurs se retirent alors joyeux et enchantés. Le riche retourne à son palais, le pauvre à sa modeste demeure.

NOUVELLES LOCALES.

Une lettre reçue ce matin du Rév. Mr. Brunet, en date du 19 février, nous apprend que ce Mr. se proposait de partir bientôt pour un voyage en Belgique et en Hollande, avant l'ouverture des cours de Botanique.

M. Hector Verret, agent de l'immigration française au Canada, était à Paris et avait déjà trouvé trois émigrants disposés à venir au Canada, trois *barbers*, désireux sans doute de venir faire la barbe aux petits-fils de leurs grand-pères.

Monsieur Beaudry a été élu dernièrement maire de Montreal.

Il paraît que les habitants de la Malbaie ont ressenti à deux reprises différentes quelques légères secousses d'un tremblement de terre.

La tempête de lundi dernier a causé des ravages sérieux dans quelques parties du Canada. Plusieurs bâtiments ont été renversés, et en plusieurs endroits les trains des chemins de fer ont été obligés de rester dans l'inaction. On dit que des cultivateurs du lac Beauport, surpris par la bourrasque, ont dû user de tous les conseils de la prudence pour sauver leur propre vie.

PREMIERS

COLLEGE DE STE. THERESE.

RHETORIQUE.

Z. Lorrain, *en discours français.*

SECONDE.

J.B. Proulx, *en composition française.*

H. Dubois, *en thème latin.*

TROISIÈME.

A. Adam, *en version grecque.*

A. Desloges, *en histoire de France.*

QUATRIÈME.

G. Desilets, *en version latine.*

A. Ouimet et C. Nolin, *en histoire Romaine.*

CINQUIÈME.

J. Gagnon, *en thème latin.*

SIXIÈME.

J. Champagne, *en version latine.*

J. D'Arpentigny, J. Prevost, et M. Dagenais, *en thème latin.*

CLASSE PRÉPARATOIRE.

T. Rochon, *en exercice français.*

DÉCÈS

A Ste. Geneviève de Batiscan, le 1er Mars, le Rvd. M. F. X. Côté, à l'âge de 73 ans : il était depuis 43 ans curé de la paroisse où il est mort. Il appartenait à la congrégation du Petit-Séminaire.

Le 24 Février courant, à l'âge de 19 ans, à l'Hospice des Sœurs de la Charité à Québec, Emilie en religion, sœur Saint Raphaël, fille de A. Larue écuyer du Cap Saint Ignace. Elle était parente d'un de nos confrères pensionnaires.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Le 26 Janvier a eu lieu l'inauguration du chemin de fer de Rome à Cépiano. Le Saint-Père n'a pu y assister à cause d'un léger accès de fièvre qui l'avait atteint la semaine précédente. La fête fut des plus splendides. Il y avait plus de trois cents invités, au nombre desquels on remarquait le cardinal prince Altiéri, le cardinal Antonelli et le cardinal Mertel, l'ambassadeur de France, le général de Goyon, et plusieurs autres personnages distingués.

M. Ricasoli a publié une circulaire dans laquelle il assure que le cabinet de Turin ne cesse de travailler à l'exécution des vœux nationaux. Il enseigne aussi les mo-

yens qu'il faut prendre pour aller à Rome. A Gènes, il y a eu une démonstration solennelle en faveur de Victor - Emmanuel. Le cri général était : à Rome.

Les nouvelles qui nous viennent de Parme donnent lieu à croire que cette île, qui a été la première conquête de Garibaldi annexée au Piémont, sera aussi la première à s'en détacher.

Les Bourbonnais et les Garibaldiens, bien qu'ennemis acharnés les uns des autres, unissent leurs efforts pour se soustraire à la tyrannie du nouveau gouvernement.

Une guerre civile menace l'Allemagne. Sur la proposition de la Saxe, les États Allemands ont résolu d'établir le système fédéral, mais la Prusse a formellement refusé de se rendre à une conférence pour régler la réorganisation. On craint bien que ce refus ne provoque un soulèvement général.

Une inondation terrible vient de porter la désolation sur les rives du Danube. A Vienne, plus de 80,000 personnes sont dans la misère par suite de ce malheur. Plusieurs autres villes, entr'autres Presburg et Pesth ont été inondées.

En Pologne, le conseiller Platanow a été rappelé à Saint-Petersbourg.

Mgr. Féliniski devait être consacré le 26 Janvier et partir immédiatement pour Varsovie. Pendant que l'on conduisait le vénérable administrateur Bialobeski au lieu de sa détention, traversant les rues d'une petite ville, le peuple accourut sur son passage, massacra les gendarmes et le mit en liberté, mais le prélat calma la foule qui se jeta à ses pieds pour recevoir une dernière bénédiction et continua sa route vers l'exil.

Les dernières nouvelles venues de Jérusalem nous apprennent que la pluie y a fait les plus grands ravages. Le dôme de l'Eglise du Saint Sépulcre, qui était déjà endommagé, va indubitablement tomber en ruine à la suite de ces pluies continues.

Le patriarche latin n'a pu, à son grand regret, prendre part aux offices de Noël, si touchants dans les lieux où naquit le Sauveur du monde. Cependant, malgré son indisposition, il a fait l'ordination de six jeunes ecclésiastiques indigènes qui ont été promus au sous-diaconat. Ils ont tous terminé leur quatrième année de théologie. Six autres vont commencer leur philosophie et douze continuent leurs études de latinité. Espérons que le lieu où naquit le premier prêtre, où fut offert le premier sacrifice, va voir refleurir la dignité sacerdotale.

Mgr. Cuénot, évêque de Metellopolis, vicaire apostolique de la Cocinchine ori-

entale est tombé entre les mains des mandarins. Les chrétiens y sont soumis à la plus cruelle persécution.

En Angleterre, on s'occupe de la question Américaine. Dans les Chambres des Lords, le comte Carnarvon a beaucoup blâmé le Gouvernement Américain au sujet de l'arrestation de Sheaver. Le noble Lord montre des intentions assez hostiles ; le comte Russell au contraire se montre très-favorable au maintien de la paix.

Au Mexique, la maladie sévit cruellement contre les étrangers. Les Espagnols ont eu le plus à souffrir. 1,000 de leurs soldats sont malades tandis que les Français n'en ont que 580 et les Anglais 100. Ces derniers de plus ont perdu deux vaisseaux, le Conqueror et le Plover. Il paraît que le général Prim a été nommé ambassadeur espagnol au Mexique.

A propos du Mexique, la *Correspondance* de Madrid s'est livrée à un calcul intéressant.

Elle constate que cette république, en quarante années d'existence, c'est-à-dire d'anarchie et de révolutions, a vu cinquante deux présidents se succéder au pouvoir et a essayé vingt-sept constitutions.

Le général Price, qu'on disait prisonnier, a montré aux Yankees qu'il ne l'était pas. Il a défait un corps fédéral à Sugar Creek, Arkansas.

Un rentier de Berlin, désirant vivre éternellement dans la mémoire des hommes, a imaginé d'insérer dans son testament une clause des plus étranges. D'après la volonté du testateur, une grande partie de sa fortune, très-considérable, devra être placée à intérêts, sans que rien puisse jamais être distrait du capital.

Les revenus seront donnés comme subvention, à des disciples de la science appartenant à une faculté de droit ou de théologie, dont la moralité ne laissera rien à désirer et qui jouiront d'un extérieur agréable. Les conditions qui leur seront imposées, seront les suivantes :

A l'occasion de toute fête académique, ils porteront un habit spécial dont les frais seront couverts par les revenus échus ou à échoir. Cet habillement se composera de culottes avec bas, souliers et jarrettières à boucle, d'une courte cote d'armes et d'une barrette surmontée d'une plume d'autriche. L'étoffe de la cote d'armes sera des plus fines, de couleur rouge pour le juriste et noire pour le théologien. Les exécuteurs testamentaires sont chargés de veiller à ce que ces costumes soient strictement confectionnés d'après les prescriptions susdites.

—L'Ami de la Religion.

La copie de la pièce qui suit porte sur le dos *Concerning Capt. Kircke's french prison*[ers.] 1625. Cette date est évidemment fautive. Car ce général français fait prisonnier par Kircke, ne peut être autre que Champlain. Par conséquent il fut l'an 1629. Cette pièce se trouve aux archives du *State Paper Office, Colonial Series, vol. V. art. 33.*

The generall of the French taken by Captaine Kirke in Canada doth acknowledge all good usage in respect of diett and lodging.

His grievances are

1 That friends and visitantes haue not free accesse to him.

2 That he is upon a diett where he hath much more then he desires, without any agreement what he must pay for it, which makes him feare that if he should long continue as he doth, he should not be able to giue satisfaction for it. Whereupon being asked whie he did not take his diett with the maister of the house, who had diuers times inuited him, offering him the freedom of his house and garden, he answered that he loued his priuate, And being further demanded, whie he did not expresse himselfe in that point of his diett, the charge whereof he feared, he answered that he took what they brought him, And being againe demanded whether he had not cleane linnen as was fit, or that any that would have brought him cleane linnen had bene refused to come to him, he answered that he had his linnen washed in the house, but in respect of the charge he desired to haue a laundresse of his owne. Whe eupon asking of the maister of the house whie he did refuse it, he said that his house had bene much troubled with two women that came thither, and hauing some suspicion of them, he refused them entrance.

3 The third grievance is, that he is detayned for a ran-somme which neither ought to be demanded, nor is he able to pay. For he holds himselfe to be noe lawfull prisoner of warre, not having bene taken in warre, but upon a plantacion. And he insists much upon this, that all prisoners taken on both sides since the warre betweene the crownes, haue bene freely deliuered, not onely those that haue been taken by the Kinges armies or flectes, but such as haue bene taken upon lettres of Marque, Whereof he

Le général français pris par le Capitaine Kirke en Canada reconnoit avoir reçu toute espèce de bon traitement sous le rapport de la nourriture et du logement

Ses griefs sont

1 Que des amis et visitens n'ont pas libre accès auprès de lui.

Qu'il est à un ordinaire où il a beaucoup plus qu'il ne désire, sans qu'on soit du tout convenu du prix qu'il en doit donner, ce qui lui fait craindre que, s'il continue longtemps ainsi, il ne soit pas capable de donner entière satisfaction. Sur quoi, comme on lui demandait pourquoi il n'avait pas pris ses repas avec le maître de la maison, qui l'avait à diverses fois invité, lui offrant la libre jouissance de sa maison et de son jardin, il répondit qu'il aimait à être en son particulier. Et, comme on lui demandait en outre pourquoi il ne s'était pas exprimé sur ce point de sa nourriture, dont il redoutait la dépense, il répondit qu'il avait pris ce qu'on lui avait apporté. Et comme on lui demandait encore s'il n'avait pas de linge net comme il convenait, ou bien si ceux qui lui auraient apporté du linge net n'avaient pu avoir accès auprès de lui, il répondit qu'on lui avait son linge dans la maison, mais qu'à cause de la dépense il désirait avoir une laveuse de son choix. Sur quoi, la demande ayant été faite au maître de la maison pourquoi il l'avait refusé, il dit que sa maison avait été bien troublée par deux femmes qui y venaient, et qu'ayant quelque soupçon à leur égard, il leur avait refusé l'entrée.

3 Le troisième grief est qu'il est détenu pour une rançon et qui ne devrait pas être demandée et qu'il est incapable de payer. Car il tient qu'il n'est pas légitimement prisonnier de guerre, n'ayant pas été pris en guerre, mais dans une plantation. Et il insiste beaucoup sur ce que tous les prisonniers faits de part et d'autre depuis que les deux couronnes sont en guerre, ont été loyalement livrés, non seulement ceux qui ont été pris par les armées ou les flottes du roi, mais ceux-là même qui ont été pris avec lettres de mar-

gines instance in some taken at Newfoundland, and insists upon the freedom that Capt. Kircke gave to all the rest that were under his command. And for his ransome, he professeth his whole estate in France is not worth above 700 l. sterling, and wisheth that for their satisfaction they would send over some man to searche the Notaries bookes and the contract of Marriage with his wife, or any other waies that may discover his estate; And should they keepe him ten yeares and ten yeares, he was altogether unable to pay a ransome, and wished that noe man would judge of his estate by his clinquant cloaths.

The Commissarie Generall dothe not complaine, but acknowledgeth all good usage for diett and lodging.

His grievances are two :

1 That friendes are not permitted to come to him.

2 That he is kept prisoner for a ransome being noe prisoner of warre, and useth the same argumentes as before.

He saies that att the first he wanted linnen, but now his friendes haue furnished him, and the maister of the house being questionned, he answered that he had offered him accomodations in this kind, which were refused.

que, En preuve de quoi il cite quelques-uns faits prisonniers à Terre-Neuve, et il insiste sur la liberté que le capitaine Kircke donnait à tous les autres qui étaient en sa puissance. Et, pour sa rançon, il proteste que tout ce qu'il possède en France ne vaut pas plus de 700 livres sterling, et il désire que pour leur satisfaction, on envoie quelqu'un chercher les actes de Notaire et son contrat de mariage avec sa femme, ou que l'on prenne tout autre moyen de connaître sa condition; Et quand on le garderait des dix années entières, il était tout à fait incapable de payer une rançon, et désirait que personne ne jugât de sa fortune par le clinquant de ses habits.

Le Commissaire Général ne fait aucune plainte, mais reconnoit avoir été fort bien traité, en égard à la nourriture et au logement.

Ses griefs sont au nombre de deux.

1 Que ses amis n'ont pas libre accès auprès de lui.

2 Qu'il est détenu prisonnier pour une rançon, tandis qu'il n'est pas prisonnier de guerre, et fait valoir les mêmes arguments que ci-dessus.

Il dit que d'abord il avait manqué de linge, mais que maintenant ses amis l'en ont pourvu, et le maître de la maison ayant été interrogé, il répondit qu'il lui avait offert des commodités de cette nature, qui avaient été refusées.

A VENDRE

AU BUREAU DE L'ABEILLE:

LE CHANSONNIER

DES COLLEGES

MIS EN MUSIQUE.

Prix, en gros. 2 sch 3d.

. détail 3 sch.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abaille paraît, autant que possible, une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payable d'avance. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abaille.

AGENTS :

A Sainte-Thérèse. M. A. Dagenais.
A la Pointe-Lévi. M. E. Clément.
A la Petite-Salle. M. G. Giroux.
Chez les Externes. M. C. Gingras.

ANSELME BOUCHER, Gérant.